

REGLEMENT INTERIEUR DE TOURNOI

Article 1 :

Le Club d'Echecs de Fontainebleau Avon

Organise son 2^{ème} OPEN RAPIDE D'ECHECS DU VAL BRIARD

Salle polyvalente 16 bis rue Caron 77610 Marles Brie.

Dimanche 22 septembre 2019 de 10h00 à 18h30

Ouvert à tout les joueurs possédant une licence B ou A pour la saison en cours (la licence peut être prise sur place.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telle qu'adoptée par le 88^{ème} congrès de la FIDE qui s'est tenu à Lors du Congrès de la FIDE qui s'est déroulé à Antalya (Turquie) en octobre 2017. Ces règles du jeu d'échecs sont entré en vigueur le 1er janvier 2018.

L'Article A.4 de l'annexe des échecs rapide s'applique sur l'intégralité du tournoi

Les appariements se font au Système Suisse intégral (version approuvée par le 83^{ème} congrès de la FIDE à Istanbul, 2012)

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs présent.

Article 3 :

Cadence : 15min+3s/coup

Article 4 :

9 rondes

Clôture des inscriptions : le 22/09/2019 Clôture du pointage : 9H 45, les retardataires seront appariés à la deuxième ronde.

Horaire de Jeu : **Ronde 1** : 10h. . Remise des prix vers 18h30.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Jeunes : 6€ / Adultes 12€ avant le 20/09/2019 et 18€/9€ après cette date

Les prix seront afficher avant la 5^{ème} rondes et Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis au joueur ayant le meilleur départage.

et les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : □Prix du classement général, □Prix par tranches ELO, □Prix spéciaux.

Article 6 :

Départage des ex aequo : Buchholz tronqué puis Performance

Article 7 : Forfait :

Tout joueurs arrivés 5 minutes après le début de la ronde perd sa partie.

on considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullités) vient annoncer le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la charte des joueurs d'échecs et le code de l'éthique de la FIDE. Un proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : particularités locale

avoir une attitude convenable

- analyse et blitz interdits dans la salle
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- toute dégradation entraînera une exclusion

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oral signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11

Arbitre Principal : Louis Leclerc (AFO1)

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur

L'Arbitre Principal
Louis Leclerc

L'Organisateur
Frederic Coustal

-

⋮

